

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE BENOIT DEPOT ET JULIE GAGNON
(885 RUE PRINCIPALE EST)**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné conformément au Règlement sur les dérogations mineures 314-2011 et ses amendements et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 août 2026 à la salle du conseil située au 1170 rue du Terrain-de-Jeu, une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera présentée, à savoir :

Localisation : 885, rue Principale Est, Parisville (Québec) G0S 1X0

Lot : 6 083 335, cadastre du Québec

Nature : Construction d'un bâtiment accessoire (garage-atelier) d'une superficie de 160,7 mètres carrés normalement prescrite à un maximum de 150 mètres carrés.

QUE ladite demande de dérogation mineure sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 4 août 2026, à compter de 19 h 30, qui se déroulera à la salle du conseil située au 1170 rue du Terrain-de-Jeu, à Parisville ;

QU'au cours de cette séance ordinaire, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Parisville, ce 16 juillet 2026.



Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de juillet 2026.



Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier